

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Loi 101

avantage : la solution du problème pourrait être administrative et non pas législative. « Il y a peut-être bon nombre de cas, disait-il le 15 janvier dernier, qui peuvent se régler sans que vous touchiez à la loi, seulement par une interprétation plus souple de certains points, qui ont été appliqués au cours des dernières années avec une rigidité étroite ». Les libéraux feraient donc l'économie d'un débat à l'Assemblée nationale qu'il ne souhaite d'aucune manière.

M. Ryan a d'ailleurs en tête un exemple concret de ces « zones grises » : certains sont des « illégaux » pour avoir fréquenté deux écoles bilingues de la CECM « classifiées comme des écoles françaises ». Il suffirait simplement, recommandait-il en 1983, que « les anciennes écoles bilingues de la CECM puissent être considérées comme anglaises par le ministre et ses mandataires ».

Premier problème : il faudrait pour ce faire tordre la réalité historique. Ces écoles, confirme la CECM, faisaient partie de son secteur français, communiquaient en français avec les parents et décernaient leurs bulletins en français. Second problème : les « mandataires du ministre », comme écrivait M. Ryan, ne sont justement pas ses mandataires. Ils exercent, en vertu de la loi 101, des pouvoirs quasi-judiciaires et agissent donc, comme la Commission d'appel chargée de les écarter de réviser leurs décisions, en pleine autonomie. Bref, ils ne sont pas liés par l'autorité du ministre mais par celle de la loi elle-même qu'ils sont chargés d'interpréter et d'appliquer.

Maintenant au pouvoir, le ministre dispose des moyens politiques et administratifs de « faire subir l'épreuve du réel » à sa vision des choses. L'approche « cas par cas » soulève cependant une difficulté énorme : celle, précisément, de rassembler l'information sur chacun d'eux. Rien n'est simple à cet égard : on dénombre quatre cas types quant à la connaissance qu'a des dossiers le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais (BAEA), l'organe quasi-judiciaire chargé de l'application de la loi :

■ Le « clandestin ». C'est l'enfant dont les parents ont compris qu'il ne répondait en rien aux critères prévus par la loi 101 et la clause Canada. Par exemple, aucun des deux parents n'a jamais fait d'études primaires en anglais, ni au Québec, ni ailleurs dans le monde. Les parents se sont bien gardés de demander une « déclaration d'admissibilité » au BAEA pour ne pas laisser de trace dans le système. Ils ont plutôt directement confié leur enfant à une école anglo-catholique complaisante qui, de son côté, a promis la discrétion. L'enfant n'apparaît dans aucun registre officiel de la commission scolaire ou du ministère de l'Éducation. Seul le « réseau » anglo-catholique connaît exactement le nombre de ces élèves.

■ Le « semi-clandestin ». C'est l'enfant dont les parents ont demandé officiellement une déclaration d'admissibilité au BAEA mais qui ne l'ont pas obtenue faute de répondre aux critères de la loi. Certains de ces enfants se retrouvent aujourd'hui à l'école française mais d'autres n'ont laissé aucune trace dans les écoles du Québec. Ou bien, ils fréquentent clandestinement l'école anglaise, ou bien, ils ne sont plus d'âge scolaire ou bien, ils ont quitté le Québec. Belle équation à trois inconnus. En 1981, la CECM a tenté de retracer 798 de ces « semi-clandestins » dans ses écoles. Elle n'a pu élucider que 18 % des cas !

■ Le « déclaré ». C'est l'enfant auquel le BAEA a officiellement refusé une demande d'admissibilité et qu'une commission scolaire a non moins officiellement inscrit, bien qu'illegalement, sur ses listes d'élèves. On peut évidemment dénombrer ces enfants.

■ Le « semi-déclaré ». C'est l'enfant que la commission scolaire a officiellement inscrit sur ses listes, mais pour lequel les parents n'ont jamais officiellement demandé au BAEA de déclaration d'admissibilité présumant sans doute que la réponse serait négative. On peut dénombrer ces enfants mais on ne sait pas pourquoi et en quoi ils sont « illégaux » puisque que les parents refusent de transmettre le dossier au BAEA.

Le majorité des illégaux — on parle de quelque 1.800 cas — sont des « clandestins » et des « semi-clandestins ». Pour que M. Ryan puisse appliquer la méthode du « cas par cas », il faudra d'abord que les parents concernés, les enseignants et les directeurs anglo-catholiques — qui sont de même pour faire durer le système — acceptent de sortir ces enfants de la clandestinité. Or M. Ryan peut-il à l'avance leur garantir qu'une solution va être apportée à leur problème ? Rien n'est moins certain. Demain : la solution législative.

Manifestations

peur, particulièrement les enfants », a déclaré le père.

Dimanche, au moins une douzaine de soldats armés de fusils et de matraques étaient entrés dans la cathédrale à la fin de la messe. Selon des témoins, les soldats se sont battus avec des fidèles et ont matraqué plusieurs personnes.

Dimanche également, des manifestants ont jeté des pierres contre les bureaux de Radio-Cap Haïtien, accusant la station de ne diffuser que de la propagande pro-Duvalier.

Ces manifestations traduisent l'ampleur prise par le mouvement anti-Duvalier au cours des deux derniers mois, depuis que trois étudiants ont été tués par les forces de sécurité au cours d'une manifestation semblable, le 27 novembre, aux Gonaïves.

Lors de protestations modestes au Cap-Haïtien et aux Gonaïves, les manifestants avaient scandé des slogans contre le président à vie, M. Jean-Claude Duvalier, mais d'autres en faveur de l'armée. « Bien des gens voyaient dans l'armée un facteur de libération, mais cela a tout changé », a déclaré un étudiant à propos de l'incident de la cathédrale. Il a prédit de nouvelles manifestations dans les prochains jours.

Par ailleurs, à Miami, la garde côtière américaine a déclaré avoir sauvé 70 Haïtiens dont le rafioteur menaçait de chavirer dans la tempête à une vingtaine de milles au large des côtes de la Floride.

Dans une dangereuse opération de secours, gênée par l'obscurité, des vents violents et des creux de six mètres, trois hélicoptères ont descendu des nacelles sur le pont du voilier de 13 mètres, au milieu de la nuit de dimanche à hier. Trente et un Haïtiens ont été ainsi déposés sur le pont d'un cargo.

Une femme a été grièvement blessée lorsque, à bout de forces, elle est tombée de la nacelle de l'hélicoptère et est tombée sur le pont du cargo. Elle a été transportée à l'hôpital de Miami.

Les 39 autres Haïtiens ont été recueillis alors que leur bateau allait sombrer par des canots de sauvetage envoyés par la garde côtière. L'équipage d'un cargo avait repéré le bateau en détresse dimanche et relayé son appel au secours aux gardes côtes.

Des responsables de l'INS (Immigration and Naturalization Service) croient que les Haïtiens voulaient débarquer clandestinement aux États-Unis, venant des Bahamas, dont le gouvernement a ordonné aux Haïtiens de quitter le pays.

Petro-Canada

confié. « Le mandat, a-t-elle dit, est confié à Petro-Canada par moi-même, le ministre responsable de Petro-Canada. Je représente le gouvernement et de ce fait je détiens une action.

« Le mandat, a-t-elle confié, indique que la société d'État a reçu une directive de son actionnaire (le gouvernement) d'opérer à la façon du secteur privé, avec emphase sur les profits ».

Pour la ministre, personne ne peut demander à une société d'État de se comporter comme une entreprise privée, lui retirer ses dividendes (\$ 30 millions l'année dernière), les compter au budget du gouvernement du Canada et lui demander, ensuite, de s'engager dans une guerre artificielle des prix.

« Laissez-moi vous lire, a poursuivi Mme Carney, le reste du mandat que j'ai moi-même confié à Petro-Canada : toutefois, le gouvernement se réserve le droit en tant qu'actionnaire de demander formellement à Petro-Canada de se prêter à certaines activités dans l'intérêt national ».

Quelques-unes de ces activités, décrites par la ministre, traitent d'exploration des gisements de Hibernia (au large des côtes de Terre-Neuve), de Venture et dans l'Arctique. « Notre intention, a dit Mme Carney, au chapitre de la société Petro-Canada, est de nous assurer qu'elle sera en position de développer ces ressource

ces vitales pour nos besoins énergétiques futurs ».

À une question du député libéral de Saint-Jacques, M. Jacques Guibault, qui l'interrogeait sur l'ampleur des approvisionnement utilisés au Québec, Mme Carney a précisé qu'il ne fallait plus s'inquiéter de cette question « que la balance entre production et consommation » était assurée et, comme tous les autres Canadiens, les Québécois pouvaient s'attendre à une diminution quelconque du prix de l'essence lorsque le nouveau pétrole brut vendu à meilleur prix sera rendu chez les détaillants.

« Est-ce que je peux ajouter, a souligné Mme Carney, qu'une des raisons qui fait que les Montréalais paient des prix plus élevés est que le gouvernement du Québec touche une taxe substantielle. Elle représente environ 22 % du coût d'un litre d'essence ».

Mme Carney a aussi répété l'argument qui veut que les programmes sociaux, les soins de santé, les pensions de vieillesse, les allocations familiales, « représentent une importante part du coût de l'essence à la pompe ».

Par contre, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, a répété, hier à la sortie des Communiqués, qu'il ne voyait pas pourquoi il devrait rendre public le rapport O'Farrell, qui traitait entre autres de la sous-capacité de raffinage au Québec après la fermeture de la raffinerie Gulf de Montréal-Est et des dangers de voir les consommateurs mal servis par un manque de concurrence.

« Tout a été dit sur ce rapport-là, a souligné le ministre Côté, puisque dès que M. O'Farrell (directeur du bureau des enquêtes sur les coalitions) m'a fait part de ces conclusions, je les ai rendues publiques le jour même ».

M. Côté a ensuite révélé que, contrairement à ce qu'il laissait entendre, il y a deux semaines en Chambre, le rapport O'Farrell n'a pas été transmis à la Commission des pratiques restrictives, à qui le ministre a demandé de se pencher sur la situation de l'approvisionnement et de la concurrence au Québec dans le cadre d'une longue enquête qui dure depuis plusieurs années.

Thatcher

litique actuelle en Grande-Bretagne, a créé la surprise en se levant pour rendre hommage à la bravoure de Mme Thatcher, et lui proposer son soutien. « Dans ce qui est une expérience difficile et angoissante pour le parti conservateur, nous travaillons ensemble avec un seul objectif : faire en sorte que le parti tory reste au pouvoir », a-t-il déclaré.

Le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, avait ouvert le débat d'urgence en lançant cet avertissement : « Aujourd'hui, la première ministre est en accusation (...) si elle ne peut dire la vérité, elle doit partir ».

M. Kinnock a sommé la première ministre d'indiquer quand, comment et pourquoi une lettre confidentielle du conseiller juridique du gouvernement sir Patrick Mayhew avait été transmise à la presse, dans le but d'embarrasser M. Heseltine. La lettre reprochait au ministre de la Défense des inexactitudes dans sa campagne en faveur du rachat partiel du constructeur d'hélicoptères Westland par un consortium européen, plutôt que par le groupe américano-italien Sikorsky-Fiat.

Mme Thatcher a admis que son gouvernement avait commis des maladrotes. « En vérité, avec le recul, il est clair qu'il s'agit, et il y en a certainement eu d'autres, d'un cas qui aurait pu être mieux traité et cela aussi, je le regrette », a-t-elle déclaré.

Mais Mme Thatcher a déclaré profondément regretter la manière dont la fuite avait été organisée par M. Leon Brittan, l'ex-ministre du Commerce et de l'Industrie, dont elle s'était jusqu'ici montrée totalement solidaire, y compris après sa démission, vendredi. Elle a affirmé que la lettre avait été rendue publique à la suite d'un malentendu entre responsables de son cabinet et M. Brittan.

Enfin, elle a indiqué qu'un tel procédé avait été adopté pour contrer l'attitude de M. Heseltine qui refusait de se plier à la discipline du cabinet, en respectant une totale neutralité dans une transaction privée.

Accusée par le leader travailliste d'avoir diffusé des demi-vérités, s'empêtrant dans l'affaire Westland comme le président Richard Nixon dans le Watergate, Mme Thatcher a affirmé n'avoir été mise au courant de la fuite organisée par le ministre du Commerce que quelques heures après que celle-ci ait eu lieu.

Avant le débat, les commentateurs politiques affirmaient que Mme Thatcher devrait son salut à la qualité des réponses qu'elle apporterait aux questions précises sur son rôle dans la fuite, ainsi qu'au soutien que lui apporteraient les députés conservateurs, dont certains remettaient en cause son autorité à la tête du gouvernement.

De leur côté, plusieurs membres du cabinet avaient manifesté leur soutien inconditionnel à Mme Thatcher, avant la réunion à la Chambre des communes. Le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, avait ainsi annulé au dernier moment un déplacement à Bruxelles, pour être à ses côtés lors du débat.

Concluant son discours, hier, Mme Thatcher a affirmé : « Nous allons continuer avec encore plus de force à diriger le pays ». Cette force, reconnaissait-on jusque dans les milieux officiels, sera indispensable pour regagner la confiance de l'électorat conservateur d'ici les élections prévues au plus tard en 1988, et pour redresser une situation économique marquée par un fort taux de chômage (13,4 % de la population active) et une inflation de l'ordre de 6 %.

À l'issue du débat d'urgence, Mme Thatcher bénéficiait d'une majorité confortable à la Chambre des communes ; 379 députés ont voté en faveur du gouvernement et 219 contre,

soit une majorité de 160 voix.

Par ailleurs, la direction de Westland a annoncé hier qu'elle allait soumettre une nouvelle proposition à ses actionnaires pour une prise de participation du groupe américano-italien Sikorsky-Fiat. La direction n'aura besoin cette fois que d'une majorité de 50,1 % des actionnaires pour accepter le plan d'investissement de 35,5 millions de livres proposé par Sikorsky-Fiat. Les actionnaires seront appelés à voter sur cette proposition le 12 février.

Haïti

tion, M. Guy Mayer, reconnaissait il y a quelques jours que « les exigences de la démocratisation s'accroissent mal de la présidence à vie ».

M. Mayer a qualifié de « désastre » la stratégie de flottement et d'improvisation du gouvernement au cours des dernières semaines et il a assuré que des consignes strictes avaient depuis été transmises à l'armée pour qu'elle évite les excès du 28 novembre dernier, lorsque les forces de l'ordre ont tué trois jeunes étudiants qui manifestaient « contre la misère ».

(Hier pourtant, les forces de l'ordre tuaient un manifestant au Cap-Haïtien.)

Mais réelles ou non, les promesses de démocratisation du gouvernement arrivent tard et les jeunes — près de 50 % des Haïtiens ont moins de 25 ans — demandent aujourd'hui beaucoup plus qu'un procès pour les responsables de la mort des étudiants. Ils demandent davantage aussi que la renonciation à la présidence à vie.

Dans une lettre qu'ils adressaient le mois dernier à son Excellence, les jeunes de Jérémie, demandaient « que l'on arrête de faire travailler l'âne pour décorer le cheval ».

« Il faut que la richesse du pays ne soit pas accaparée par une petite minorité. Le pays deviendrait ainsi plus beau tous les jours comme vous le dites, Excellence ».

Aujourd'hui, il n'est pas certain que devant tant de misère humaine, Christophe Colomb s'exclamerait à nouveau, comme il l'a fait en 1492 en apercevant l'île, « quelle merveille ». Car, après 29 ans de duvaliérisme, (en 1971, « Papa Doc » comme son fils Jean-Claude, alors âgé de 19 ans, président à vie du pays) le pays, un des plus pauvres de l'hémisphère, est enfoncé dans une indicible misère.

Mais quelque chose a changé : là où, il n'y a pas longtemps, seules quelques exceptions se risquaient à dénoncer le régime, les Haïtiens ne se font plus prier désormais pour parler. Comme ce jeune garçon au ministère de l'Information venu déposer une demande d'emploi et qui a pris les devants de la conversation : « J'ai entendu dire que Haïti était un pays riche. Est-ce vrai ? Moi je trouve que c'est pauvre. Mais que le président a trop d'argent ».

La plupart des Haïtiens que le DEVOIR a rencontrés ce jour derniers n'en ont pas moins demandé l'anonymat, tel ce père salésien de Port-au-Prince rencontré dans la cour d'une des principales Églises de la capitale.

Le père fait partie des religieux de moins de 40 ans qui sont maintenant majoritaires au sein du clergé, principale force derrière la contestation du régime, au cours des deux derniers mois certes mais surtout des 10 dernières années.

À l'Église des pères salésiens, dès 7h le matin, des dizaines de jeunes entourent les pères, pour les écouter parler de « changement radical pour préparer l'avenir ».

Les homélies dominicales couronnent le travail hebdomadaire de l'Église. Les sermons ne sont plus en français, ils sont en créole. Et ils ne portent plus sur le royaume de l'au-delà mais celui « à bâtir aujourd'hui ».

« J'ai parlé des noces de Cana et ai dit aux fidèles que ce qui nous manquait ici ce n'était pas du vin mais de la justice et de la liberté, expliquait un autre prêtre dimanche dernier, dans une Église de Port-au-Prince où se réunissent chaque dimanche les « ti-moun servis », ces Haïtiens vendus à vie à des familles, pour échapper à la misère ».

Mais c'est sans doute avec sa radio, Radio-Soleil, que le clergé fait le plus mal au gouvernement. Le président l'a d'ailleurs bien senti en invoquant le mois dernier une loi dénuée interdisant la diffusion d'informations « même exactes » qui « peuvent nuire à la population ». Mais huit jours plus tard, il dut revenir sur sa décision, parce que la pression était trop forte. Dans les Églises du pays, l'on chantait « tant que le soleil ne brille plus... ».

À l'heure du bulletin de nouvelles quotidiennes, à 14h30, les habitants d'Haïti montent le volume de leurs transistors et les chauffeurs de taxi se taisent. L'un d'eux à qui je demandais quel poste il écoutait m'a lancé, en haussant davantage le volume de son vêtu appareil, un air de défi dans les yeux : « Radio-Soleil ».

À la fermeture malheureuse de la radio s'est ajoutée une autre mesure

qui se retourne aujourd'hui contre le président, soit la fermeture « provisoire » des écoles du pays le 8 janvier. Cette décision a été prise au lendemain d'une grève des étudiants et le gouvernement n'ose pas ordonner la reprise des cours, de peur de parler dans le vide. Il reste donc muet.

La question des écoles sera cependant brutalement au cœur de l'actualité la semaine prochaine, lorsque sera lancée la campagne d'alphabetisation nationale organisée par la Conférence épiscopale d'Haïti.

Par surcroît, les évêques américains seront étroitement associés à la campagne, car six d'entre eux arriveront sur l'île des Caraïbes le 3 février, à la demande de leurs confrères haïtiens. Ils ne manqueront pas de commenter la situation au pays dans l'espoir de forcer le président Duvalier à sortir de son silence.

Au gouvernement, l'on garde un seul espoir, qui se fait chaque jour plus mince, en faisant remarquer aux observateurs que la contestation du régime n'a pas réellement envahi la capitale, où sont entassés un million d'Haïtiens (sur six).

« Le jour où le riz, les bananes et le café des provinces ne seront plus acheminés vers la capitale, Port-au-Prince embarquera aussi », prédit un opposant du régime vivant dans la semi-clandestinité.

A SUIVRE

FTQ

çon compétente et professionnelle », a expliqué en conférence de presse M. Henri Massé, porte-parole de la FTQ pour cette prochaine ronde de négociations.

Sur la question salariale, la centrale syndicale demande la pleine indexation des salaires, l'octroi d'une prime qui servira de couverture contre l'inflation et une augmentation moyenne de la masse salariale, pour la première année de leur prochain contrat de travail, de 8,1 %.

Il s'agit ici d'une augmentation moyenne. Si elles étaient acceptées, les demandes salariales de la FTQ feraient en sorte que les salariés qui gagnent \$16.000 (ils constituent 50 % des 45.000 syndiqués représentés par la centrale) verraient leur chèque de paie augmenter de 11 %.

Ceux et celles qui reçoivent présentement un salaire annuel de \$20.000 verraient pour leur part leur rémunération grimper de 8,9 %, soit 7,5 % de plus que ceux qui gagnent \$25.000 et 1,9 % de plus que ceux et celles dont le salaire atteint présentement \$30.000.

Les travailleurs qui occupent le premier échelon (\$47.000) de l'échelle salariale des syndiqués de la fonction publique représentés par la FTQ ne recevront, de leur côté, aucune augmentation salariale.

Ignorant encore une fois les dispositions de la loi 37 à cet égard, la centrale formule des demandes salariales pour la deuxième et la troisième année de leur prochaine convention collective, alors que la législation actuellement en vigueur précise que les salaires ne sont négociables que pour la première année de la convention collective.

Exprimant ainsi son complet désaccord avec la loi 37, M. Massé a expliqué que les demandes salariales de la FTQ visaient essentiellement à permettre le redressement de la rémunération des plus bas salariés. Il a rappelé à cet effet que 70 % des 45.000 syndiqués représentés par la FTQ gagnent moins de \$20.000 par année.

En ce qui a trait au dossier concernant la condition féminine, les revendications de la FTQ portent sur l'implantation d'un plus grand nombre de garderies en milieu de travail, l'application de programmes d'accès à l'égalité et sur une plus grande reconnaissance de leur travail, puisque selon les chiffres publiés par la centrale hier, les femmes occupent actuellement la majorité des postes à statut précaire au sein de la fonction publique québécoise, tout en recevant un salaire nettement inférieur à leurs confrères masculins qui effectuent un travail identique.

« Le degré de frustration des syndiqués que nous représentons est fort élevé. Nous ne nous sommes pas encore remis de la campagne de dénigrement qu'a menée contre nous le gouvernement lors de la dernière ronde de négociation. Cette situation ne doit pas survenir à nouveau, car cette fois-ci nous prendrons les moyens nécessaires pour réagir efficacement », a lancé M. Massé.

Précisant qu'il était encore trop tôt pour commenter la réceptivité des négociateurs patronaux face à ces demandes, M. Massé a conclu en indiquant qu'il s'attendait à ce que les pourparlers que les trois grandes centrales entameront bientôt soient longs et difficiles.

La Fédération des Travailleurs du Québec fera connaître ses demandes aux différentes tables sectorielles le 10 février prochain.

CEQ

et parapublic. Il a toutefois tenu à préciser que ces demandes n'étaient pas faites dans un esprit revanchard malgré les coupures imposées par le précédent gouvernement.

« Ces demandes ne se veulent pas une récupération pour ce que l'ancien gouvernement nous a fait perdre avec les décrets, a expliqué le dirigeant syndical. Même si une majorité de nos membres gagnent aujourd'hui moins qu'en 1982, il n'est pas question d'exiger du présent gouvernement de payer la note pour le vol perpétré par le gouvernement précédent ».

Les demandes de la CEQ ont été déposées par ailleurs sans tenir compte de la loi 37, qui modifie le régime des négociations dans les secteurs public et parapublic. Ainsi au chapitre des salaires, la CEQ fait des demandes pour les années 1987 et 1988 alors que seuls négociables les salaires de la première année de la convention collective. Pour ces deux années, les taux d'augmentation sont calculés en tenant compte de l'inflation, la récupération des pertes, la participation à l'enrichis-

sement collectif, et la prévention contre l'inflation.

« Nous désirons négocier toutes les conditions de travail de nos membres, a affirmé M. Charbonneau ».

De plus, la CEQ a présenté une formule de négociations à deux niveaux qui est contraire encore une fois à la loi 37. La centrale désire en effet négocier à une table commune des questions majeures que sont les primes pour disparité régionale, les droits parentaux, l'accès à l'égalité, le traitement des plaintes de harcèlement sexuel, les garderies, les régimes d'assurances et de retraite, et la rémunération. A cette table commune s'ajouteraient les tables (15) sectorielles qui font partie de toutes les négociations. Or la loi 37 ne prévoit pas de table centrale.

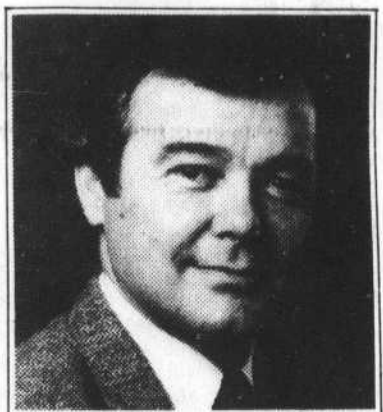
Cela ne semble pas préoccuper M. Charbonneau cependant.

« Nous espérons obtenir de la part de la partie patronale des réponses d'ici le mois de mars quant à la formule de négociations, table commune CEQ et tables sectorielles comprises », a-t-il dit. La première preuve de sérieux de ce gouvernement, moi je la chercherai dans le temps qu'il va mettre à répondre à notre demande sur la formule de négociations ».

M. Charbonneau voit dans les prochaines négociations l'occasion pour le nouveau gouvernement de créer un dossier nouveau en passant de la parole aux actes. Les déclarations de M. Robert Bourassa, pendant et après la campagne électorale, l'ont du reste rassuré, a-t-il dit. Le président de la CEQ a tenu également à rappeler que le Parti libéral, alors dans l'opposition, s'était opposé à la loi 37. Il croit, pour cette raison, que le présent gouvernement saura accueillir la formule de négociations proposée par la centrale.

M. Charbonneau a expliqué par ailleurs que les demandes de la CEQ se voulaient aussi une réponse à des préoccupations sociales majeures qui touchent l'ensemble de la société, comme les services de garde, les garderies au travail, et les garderies pré-scolaires. Il a aussi mentionné l'importance de l'accès à l'égalité pour les femmes — les deux tiers des membres de la CEQ sont des femmes —, et la perspective d'emploi chez les jeunes. M. Charbonneau a fait remarquer à cet égard que les effectifs de la CEQ vieillissent et qu'il fallait trouver dès aujourd'hui des moyens pour faciliter la prise de la retraite tout en ouvrant aux jeunes le marché de l'emploi.

Au sujet d'un front commun intersyndical, enfin, M. Charbonneau a regretté l'absence d'un accord, d'autant plus que les demandes salariales des trois centrales étaient sensiblement les mêmes. Il s'est cependant montré inflexible sur la nécessité d'avoir une table centrale qui regrouperait quelques grandes questions seulement.



ON RECHERCHE

Homme ou femme : âge, taille, poids, race sans importance

Doit vouloir faire du porte à porte pour recueillir des fonds pour la Fondation canadienne du rein.

Cela a énormément d'importance pour énormément de gens.

SOYEZ SOLLICITEUR BÉNÉVOLE. AIDEZ-NOUS À DONNER PLUS DE CHANCES... À LA VIE.

À Montréal, composez le 341-5425

En mars, je veux donner plus de chances... à la vie.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Code postal _____

Téléphone () _____

La Fondation canadienne du rein

6767, Côte-des-Neiges
Bureau 305
Montréal (Québec) H3S 2T6

AUJOURD'HUI

Au Musée des beaux-arts, visite guidée de l'exposition Morrice pour tous les membres de la Société d'études et de conférences. Rendez-vous au musée de 13 h à 15 h. 737-9605

Au Centre Saint-Pierre (1212, rue Paré) débute une session : « Comment bâtir de nouvelles relations », en compagnie de Mme Denise Amyot comme personne-ressource. 524-3561.

Des rencontres de pastorale auprès des personnes séparées ou divorcées auront lieu dans les paroisses Saint-Jean-Berchmans, Sainte-Bibiane et Saint-Jean-Vianney, au cours des prochaines semaines. 931-7311.

Une conférence sur la démarche artistique de Claire Sarrasin, peintre sur soie, aura lieu à 19 h 30 au Centre des arts visuels (350, avenue Victoria). 488-9559.

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental invite les personnes intéressées à sa conférence mensuelle, à 20 h au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame (entrée rue Plessis). Il y sera question de la réadaptation et du support dans la communauté pour les patients psychiatriques. 524-7131.

Un cours d'auto-conditionnement se donne à compter de ce mardi au Centre de la pensée (3818, boulevard Saint-Laurent). 849-8749.

d'un examen gratuit et sécuritaire tout en participant à un projet de recherche conjoint en dermatologie et gynécologie. Les personnes intéressées doivent téléphoner à la clinique de l'hôpital Saint-Luc au 285-1525, poste 344. On demande Mme José-Anne Trudeau.

Soirée d'information sur une façon nouvelle d'envisager la natation par le « yoga aquatique », une exploration du corps par le mouvement et la respiration, une voie d'éveil à soi par la sensualité de l'eau. Rendez-vous à 20 h au 2275, rue Laurier est. 271-7515 ou 272-1676.

Au sous-sol de l'église Saint-Jean-de-Matha (2700, rue Allard, angle d'Aragon), de midi 30 à 20 h 30, il y aura clinique de sang.

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental invite les personnes intéressées à sa conférence mensuelle, à 20 h au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame (entrée rue Plessis). Il y sera question de la réadaptation et du support dans la communauté pour les patients psychiatriques. 524-7131.

Un cours d'auto-conditionnement se donne à compter de ce mardi au Centre de la pensée (3818, boulevard Saint-Laurent). 849-8749.

28 janvier

par la PC et l'AP

1983 : les dirigeants de « Solidarité » clandestine demandent aux travailleurs polonais de se préparer à une grève générale, « seul moyen de briser la dictature existante ».

1976 : le Sénat américain approuve la législation fixant à 200 milles la zone de pêche au large des États-Unis.

1965 : des émeutes éclatent à Salisbury (Rhodésie du Sud).

1962 : la sonde américaine Ranger-3, lancée en direction de la Lune, manque sa cible et passe à 35,000 kilomètres du satellite de la Terre.

SPORTS

EN BREF...

LaFontaine: pas de fracture

UNIONDALE, New York (AP) — Les Islanders de New York ont appris une bonne nouvelle hier. Un examen a révélé que le joueur de centre Pat LaFontaine n'avait pas subi de fracture à l'épaule droite quand il a été blessé, samedi à Uniondale, au cours d'un match contre les Black Hawks de Chicago. L'orthopédiste de l'équipe, le docteur Jeffrey Minkoff, a même noté une légère amélioration dans l'état de santé de LaFontaine. Il doit être examiné de nouveau ce soir, avant la rencontre des Islanders contre les Maple Leafs de Toronto. LaFontaine a été blessé suite à une dure mise en échec de Wayne Presley.

Stenmark favori à Adelboden

ADELBODEN, Suisse (AFP) — Le Suédois Ingmar Stenmark sera le grand favori du quatrième slalom géant de la saison à Adelboden (Suisse). Parce que l'homme a repris goût à la victoire. Parce qu'il a toutes les chances de se hisser en tête de la Coupe du monde de ski alpin. Et parce qu'il ne s'agit pas, dans son esprit, d'une course comme les autres. Pour Stenmark, Adelboden est en effet synonyme de succès. C'est précisément dans cette station de l'Oberland bernois qu'il a remporté le plus grand nombre de victoires dans la spécialité. Cinq exactement: en 1979, 1980, 1981, 1982 et 1984. Pour le Suédois, deuxième de la Coupe du monde avec trois points de retard sur le descendant autrichien Peter Wirnsberger, l'occasion est trop belle de prendre le commandement d'une compétition qu'il avait gagnée pour la première fois voici dix ans.

Le Super Bowl en Europe

LONDRES (AP) — Des millions d'Européens sont restés éveillés tard dans la nuit de dimanche à lundi pour assister au match de championnat du football américain, le Super Bowl. En Grande-Bretagne, où ce sport attire de plus en plus de monde, la finale était diffusée en direct par la télévision et elle a provoqué beaucoup d'excitation dans les chaumières. Les téléspectateurs en Allemagne fédérale, en France, aux Pays-Bas et ceux de sept autres pays européens ont admiré comment les Bears de Chicago ont écrasé les Patriots de la Nouvelle-Angleterre. Cette fureur en faveur de ce sport américain atteint des sommets en Grande-Bretagne, où la télévision diffusait la finale pour la quatrième année consécutive.

Au lendemain de leur retentissante victoire au Super Bowl Les Bears parlent déjà de dynastie

NOUVELLE-ORLÉANS (AP) — Ses joueurs parlaient de dynastie, mais Mike Ditka a refusé de le faire, déclarant hier que ses Bears de Chicago devraient faire aussi bien durant toute la prochaine saison de la NFL pour être comparés à des équipes comme les Packers de Green Bay et les Steelers de Pittsburgh. « Je ne crois pas au mot dynastie », a dit Ditka lors d'une conférence de presse, au lendemain de l'écrasante victoire de 46-10 des siens sur les Pa-



C'était l'euphorie, dimanche soir, dans la Ville des vents. Quelque 10,000 partisans des Bears, trop longtemps frustrés, en ont profité pour lâcher leur fou dans le populaire quartier des bars et des restaurants du North Side.



triots de la Nouvelle-Angleterre, dans la 20e édition du Super Bowl. Les Bears ont ainsi complété leur saison avec une fiche de 18-1.

« On ne peut pas juger une équipe sur une année, une série éliminatoire ou un match. Les grandes équipes de Green Bay et de Pittsburgh réussissent ces exploits d'année en année. Nous avons une excellente équipe de football, nous l'avons prouvé cette année. Mais nous ne formons pas encore une dynastie », a souligné le pilote des Bears.

En fait, les Bears connaîtront probablement en 1986 ce qu'ont vécu toutes les équipes championnes de la décennie.

Depuis que les Steelers ont remporté le Super Bowl une deuxième année consécutive en 1980 (il s'agissait du quatrième championnat de leur histoire), aucun champion n'a pu rééditer son exploit. Les Redskins de Washington ont même été les seuls à se rendre au Super Bowl deux saisons de suite, en 1982 et 1983, dans les années '80.

Des Bears excités
Ces statistiques n'ont pas empêché les Bears de faire preuve d'exubérance, après le match de dimanche. « Je pense que nous avons tout pour devenir une dynastie », a dit l'ailier défensif Richard Dent, le joueur par excellence du Super Bowl.

« Nous formons l'équipe la plus jeune du football professionnel et nous avons dominé tous nos adversaires », a ajouté le plaqueur Steve McMichael. Que peut-on faire de plus? »

« Ceci se poursuivra pendant encore cinq ans, a renchérit l'ailier Willie Gault. Nous voulons être l'équipe de la décennie. Nous voulons nous rendre au Super Bowl encore quatre ou cinq fois comme l'ont fait les Steelers dans les années '70 ».

« Nous formons la meilleure unité de tous les temps, il n'y a pas de doute », a quant à lui affirmé le maraudeur Dave Duerson au sujet de la défensive des Bears, qui a blanchi les Giants de New York et les Rams de Los Angeles, lors des deux premiers matches des séries. Au total, Chi-

cago a écrasé ses rivaux 101-10 en séries.

Si les Bears ont le droit de croire qu'ils forment une dynastie, les 49ers de San Francisco avaient le même droit la saison dernière, après une saison de 18-1 et une victoire de 38-16 au Super Bowl, contre les Dolphins de Miami. Les Dolphins, la seule équipe à vaincre les Bears cette saison, n'avaient perdu que deux rencontres la saison précédente, avant le Super Bowl.

Cette année, les 49ers n'ont conservé qu'une fiche de 10-6 et se sont inclinés face aux Giants de New York, en première ronde des séries. L'instructeur Bill Walsh a expliqué qu'il avait été difficile pour les joueurs de garder la même intensité

que lors de la saison précédente et que cela avait été la cause d'erreurs qu'ils ne commettaient pas auparavant.

Chicago en liesse
Pour la première fois depuis 1963, les Bears de Chicago sont no 1 et on évalue à 10,000 le nombre de partisans trop longtemps frustrés de la Ville des vents qui en ont donc profité pour lâcher leur fou dans le populaire quartier des bars et restaurants du North Side pour célébrer la retentissante victoire des Bears sur les Patriots.

Les célébrations tumultueuses se sont poursuivies tard dans la nuit, notamment dans la rue Rush Street, en dépit d'un vent mordant qui a eu pour effet notamment de faire tomber le mercure à -30 degrés celsius.

Les joueurs partisans qui, depuis le début de l'après-midi, combattaient le froid et les Patriots en ingurgitant moult verres de boissons pas toujours gazeuses, débambulaient dans les rues en dansant et en chantant « Bears, Bears, Bears ». On faisait la queue devant les bars bondés et, pour tuer le temps avant de parvenir à pénétrer dans un bistrot, les gais lurons montaient sur le toit et le capot des voitures en stationnement ou tout simplement celles prises dans des bouchons inextricables, la circulation étant complètement paralysée dans le quartier.

Les policiers ont eu beau faire preuve de beaucoup de patience et de sympathie, ils ont quand même dû procéder à une cinquantaine d'arrestations d'individus qui devront répondre en Cour municipale à l'accusation d'avoir troublé la paix parce qu'ils ont dépassé les bornes qui, dans les circonstances, avaient été reculees aussi loin que faire se peut.

Les célébrations ont repris hier avec un parade au centre ville en l'honneur des Bears. La dernière fois que les Chicagoens ont eu l'occasion de célébrer une victoire nationale remonte à 1981 quand les défunts Stings de la Ligue nord-américaine de soccer a décroché, à Toronto cette fois, le championnat du Soccer Bowl contre le Cosmos de New York par le score de 1 à 0.

HOCKEY

Ligue nationale		Los Angeles à Calgary		Boston à Hartford	
Hier		Ce soir		Pittsburgh à New Jersey	
Buffalo à Montréal	Rangers à Québec	Philadelphie à Pittsburgh	Washington à Detroit	Washington à Toronto	Buffalo à Winnipeg
Hartford à Boston	New Jersey à Minnesota	Edmonton à Chicago	Edmonton à St. Louis	Minnesota à Los Angeles	Calgary à Vancouver
Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Québec à Montréal		Rangers à Buffalo		St. Louis à Detroit	
Edmonton à Chicago		Calgary à Edmonton		Minnesota à Vancouver	

LIGUE NATIONALE										
Division Prince-de-Galles										
Section Charles Adams										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
MONTRÉAL	49	27	17	5	219	170	59			
QUÉBEC	48	28	18	2	199	162	58			
HARTFORD	47	26	20	1	199	174	53			
BOSTON	48	23	18	7	190	173	53			
BUFFALO	48	22	21	5	181	169	49			

Section Lester Patrick										
PHILADELPHIE	49	35	14	0	215	147	70			
WASHINGTON	47	29	14	4	193	159	62			
ISLANDERS NY	48	21	17	10	194	176	52			
PITTSBURGH	49	22	22	5	189	182	49			
RANGERS NY	48	22	23	3	165	164	47			
NEW JERSEY	47	15	30	2	178	226	32			

Division Clarence Campbell										
Section James Norris										
CHICAGO	48	23	18	7	215	210	53			
ST-LOUIS	46	20	20	6	174	182	46			
MINNESOTA	48	18	22	8	192	188	44			
TORONTO	47	12	30	5	180	230	29			
DETROIT	49	10	34	5	163	266	25			

Section Connie Smythe										
EDMONTON	49	34	11	4	259	199	72			
CALGARY	47	22	21	4	200	185	48			
LOS ANGELES	47	15	26	6	171	230	36			
VANCOUVER	48	15	27	6	173	201	36			
WINNIPEG	51	15	31	5	181	237	35			

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC										
Dimanche										
Longueuil 2, Drum'ville 1	Québec vs Ontario									
Chicoutimi 5, Shawinigan 3	à Ottawa, à 19 h 30									
Granby 9, St-Jean 3	Mercredi									
Laval 5, T-Rivières 4	Partie des étoiles									
Hull 6, Verdun 3	Ontario vs Québec									
Hier	à Hull, à 19 h 30									
Verdun à Laval	Jeudi									
Drummondville à Hull	Hull à T-Rivières									
Ce soir	Drum'ville à Longueuil									
Partie des étoiles										

CLASSEMENT										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
HULL	51	37	14	0	277	184	74			
VERDUN	50	29	19	2	269	255	60			
DRUMMONDVILLE	52	28	20	4	245	224	60			
SHAWINIGAN	51	25	24	2	253	241	52			
ST-JEAN	51	24	25	2	237	262	50			
CHICOUTIMI	51	23	24	4	277	243	50			
LAVAL	49	23	25	1	250	268	47			
T-RIVIÈRES	50	22	26	2	240	244	46			
GRANBY	51	16	32	3	236	308	35			
LONGUEUIL	50	15	33	2	214	270	32			

AVIS PUBLICS

Ces juridiqués ou à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 23 janvier, 1986
Ronal Chassé, Prototaire adjoint
Comm. des Normes du travail
Me Pierre Arquin
2 complexe Desjardins, 24ème étage
Montréal

BRUNEAU GUY, 262 St-Charles
Borromée Nord, Joliette, P. Qué.
J5E 4R7
Prenez avis que le demandeur s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport saisonnier, catégorie économique seulement.
Transport de personnes âgées autonomes non handicapées des municipalités: St-Thomas, St-Paul, St-

PIERRE, Sacré-Coeur de Jésus, Crabtree Mills, Ste-Élisabeth, St-Charles Borromée, Joliette, Notre-Dame-des-Prairies, Notre-Dame de Lourdes, Ste-Mélanie, St-Ambroise de Kidare, Ste-Marceline, Ste-Marie Salomé, St-Liguon, St-Jacques Village et Paroisse, et St-Alexis et Paroisse.
Pour des raisons médicales.
Durée du permis, 364 jours.
Toutes personnes intéressées peuvent intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les 5 jours suivant la 2e parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P. Qué. H2L 1K2
1ère parution: le mardi 28 janvier 1986
2ème parution: le mardi 28 janvier 1986
3ème parution: le mercredi 29 janvier 1986

C.T.Q.
TRANSFERT
Avis est donné que JOSEPH STABILE du 7376 Newman, LaSalle, P.Q. détenteur du permis M-501408-001 pour la région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de CHARLES VEZEAU du 15 rue Blais, St-Constant, P.Q., région 10, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième (2) parution dans les journaux.
1ère parution: 28 janvier 1986
2ème parution: 29 janvier 1986

Avis est donné que GERMAIN FRETTE (1982) INC., 2665, rue Principale, St-Jean-Baptiste, Rouville, Qué., détenteur du permis M-506990-00 région 02, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: SERVICES SANITAIRES ROUVILLE LTÉE, 2665, rue Principale, St-Jean-Baptiste, Qué., région 6 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHÈQUE VISE. Information: HENRI JUNEAU, huissier (514) 877-3734, FOREST, JUNEAU, TRASDAL & ASS. HUISSIERS, 639 De Lorraine, Longueuil, Qc J4H 3R6.

ORDRE est donné à Katie Santellari de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine, salle 1.100 dans les 40 jours de la date de la publication du présent avis.
Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimée.
Montréal, 24 janvier 1986
DOMINIQUE DI BERNARDO

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-14898-86
PRÉSENT:
MARTIN GIOVANNINI, Partie demanderesse
KATIE SANTELLARI, Partie défenderesse
ASSIGNATION

ORDRE est donné à Katie Santellari de comparaitre au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine, salle 1.100 dans les 40 jours de la date de la publication du présent avis.
Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé.
Montréal, 24 janvier 1986
DOMINIQUE DI BERNARDO

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-00348-867
COMM. DES NORMES DU TRAVAIL,
Partie demanderesse
LES ENTREPRISES CORAIL INC.
Partie défenderesse
La défenderesse, Les Entreprises Corail Inc., d'adresse inconnue est par la présente requête de comparaitre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Fait par la défenderesse de comparaitre dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

pour 10 h 30 heure de Montréal

HDN.65567.A le mardi 18 février 1986	LSM.67001.A le mardi 18 février 1986	GAE.60008.A le mardi 18 février 1986	DPI.66000.A le mardi 18 février 1986
Région Mauricie SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$ Prix du document: 25 \$ (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)	Région Maisonneuve ENTRETIEN ET TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL SUR DES LIGNES DE TRANSPORT SOUTERRAINES DE 4 à 315 KV MONTRÉAL ET SES ENVIRONS Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 150 000 \$ Prix du document: 25 \$	Région Laurentides Barrage Rawdon Comté de Roussseau FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GRUE À PORTIQUE D'UNE CAPACITÉ DE 28 Mg Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 50 000 \$ Prix du document: 25 \$	CENTRES DE SERVICES JARRY I ET JARRY II Montréal SERVICES DE NETTOYAGE RÉGULIER DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 20 000 \$ Prix du document: 25 \$

Une personne sur quatre est atteinte de cancer

La Fondation Québécoise du Cancer s'occupe de cette personne

801, rue Sherbrooke est
Montréal (Québec)
H2L 1K7
(514) 527 2194

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10 h 30 heure de Montréal
Le mardi 11 février 1986

BCZ.60011.F	EGT.60003.F
BOUCHONS ET BÔTIERS ISOLANTS POUR LIGNE SOUTERRAINE Admissibilité: Place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 40 000 \$ Prix du document: Gratuit	2 000 TRAVERSES EN FIBRE DE VERRE Admissibilité: Place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 20 000 \$ Prix du document: Gratuit

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:
HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement de l'Exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8205 av. de l'Esplanade, 3e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5
Pour renseignements: (514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.
La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.
Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif
Laurent A. Perreault

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10 h 30 heure de Montréal
Le mardi 11 février 1986

LCP.69003.A le mardi 18 février 1986	HDN.65568.A le mardi 18 février 1986	HDN.65568.A le mardi 18 février 1986
Poste Val-Tétréau Hull INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL (ADDITION 1986) Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 80 000 \$ Prix du document: 25 \$	Région Mauricie SERVICES D'ÉQUIPES POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$ Prix du document: 25 \$ (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)	Région Mauricie INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec Garantie de soumission: 100 000 \$ Prix du document: 25 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:
HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
8205 av. de l'Esplanade, 3e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5
Pour renseignements: (514) 383-2500

Si le document n'est pas gratuit, le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque visé ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.
La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé ou de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance.
Seules les personnes, physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.
Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif
Laurent A. Perreault